

UN 11117

8675 - 001



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/35/L.34^x
30 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 61 n) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

EXAMEN DES TENDANCES A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pologne : projet de décision

Rapport du Secrétaire général sur les tendances à long terme
du développement économique

L'Assemblée générale décide de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur la formulation d'une étude des perspectives socio-économiques d'ensemble du développement économique mondial 1/ et de l'inviter à poursuivre les travaux sur l'examen des tendances à long terme du développement économique, conformément aux dispositions pertinentes de sa résolution 34/57 du 29 novembre 1979.

* Nouveau tirage pour raisons techniques

1/ A/35/345